

# Points saillants de la réunion du conseil du 30 septembre 2016

## AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)

Le conseil a approuvé l'énoncé de position de l'Ordre sur l'aide médicale à mourir visant les diététistes de l'Ontario. Ce document donne l'historique et la définition de l'AMM, et surtout, il définit le rôle des diététistes auprès des clients qui sont des candidats potentiels à l'AMM.

## LE POINT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉGLEMENTATION DES CLINIQUES

M. Willems a fait le point sur les travaux du groupe de travail sur la réglementation des cliniques.

## LE POINT SUR LES MODIFICATIONS DE L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS ET DE L'EXERCICE RELATIVES À LA 2E ÉTAPE

Barb McIntyre, chef du programme d'AQ, a fait une mise à jour sur l'évaluation par les pairs et de l'exercice. Le Comité d'AQ détermine comment les diététistes passent à la 2e étape de l'EPE en fonction de leur cote Z (norme). Si la moyenne obtenue à la première étape est inférieure à la norme, les diététistes doivent passer à la deuxième étape de l'EPE.

